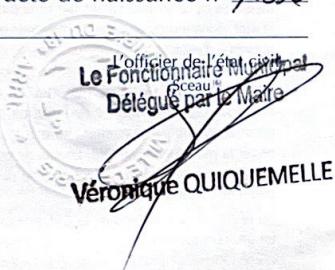


(1) Epoux ou Père  
Prénoms Jérôme Victor  
Nom <sup>(2)</sup> ROMAIN

Né <sup>(3)</sup> le 21 juillet 1981  
à 10 heures 10 à Paris 18<sup>eme</sup>  
Fils <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> Gratién Joël  
ROMAIN  
et de <sup>(5)</sup> Christiane Viviane  
IREP

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1996  
le <sup>(6)</sup> 20 MAI 2022

MENTIONS MARGINALES <sup>(7)</sup>



Mariage célébré à \_\_\_\_\_  
Il a été déclaré \_\_\_\_\_

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(7)</sup>

(1) Epouse ou Nére  
Prénoms Laëtitia Marguerite  
Nom <sup>(2)</sup> ETIENNE  
  
Né <sup>(3)</sup> le 4 Novembre 1981  
à 23 heures 50 à Connelles en Parisis  
(Val. d'Oise)  
Fille <sup>(4)</sup> de <sup>(5)</sup> François, Anicet  
ETIENNE  
et de <sup>(5)</sup> Sylvie, Germaine, Jacqueline  
TRAVERT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 636  
le <sup>(6)</sup> 12 juin 2021

MENTIONS MARGINALES <sup>(7)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau



le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil  
Sceau

- (1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».  
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>er</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».  
(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».  
(4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».  
(5) Prénoms et nom des parents.

- (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.  
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.  
(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M... notaire à... ».

(1) Prénoms \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_

**EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_**

(2) \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

**MENTIONS MARGINALES** (3) L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Prénoms \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_

**EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_**

(2) \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

**MENTIONS MARGINALES** (3) L'officier de l'état civil  
Sceau

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.  
(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».  
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Prénom \_\_\_\_\_ ENFANT (1)

**EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 4529**

Le 02 novembre 2020 à 15 heures 05  
est né(e) (2) Gabriel, Paul, Gratiel  
ROMAIN suivant

Déclaration conjointe du 02 novembre  
2020

du sexe masculin à Poissy (Yvelines)

(3) \_\_\_\_\_

reconnu(e) (4) par le père et mère le  
28 septembre 2020 à la mairie de  
Le Chesnay-Rocquencourt  
(Yvelines)

Délivré conforme aux registres, le 16 mai 2022

**MENTIONS MARGINALES** (5) L'officier de l'état civil  
Sceau



**EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_**

(6) \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

**MENTIONS MARGINALES** (5) L'officier de l'état civil  
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).  
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « (1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille.  
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle (établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant) est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le ... ».  
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».  
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.  
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

Deuxième ENFANT<sup>(1)</sup>

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1393  
Le 29 mai 2024 à 15 heures 57  
est né(e) <sup>(2)</sup>

Victoria, Chiara, Christiane

ROMAIN

suivant déclaration conjointe du  
02 décembre 2020  
du sexe Féminin à Melun  
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e) <sup>(4)</sup> le 6 mai 2024 à la Mairie  
de Brie-Comte-Robert (Seine-et-  
Marne) par son père

Délivré conforme aux registres, le 31 mai 2024

MENTIONS MARGINALES <sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil délégué



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES <sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le ... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT<sup>(1)</sup>

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° <sup>(1)</sup>  
Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
est né(e) <sup>(2)</sup>

du sexe \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

(3)

reconnu(e) <sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil

Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES <sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le ... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».